

Association des parents d'élèves de l'école européenne de Bruxelles IV AISBL

Parents Association of the European School, Brussels IV Aisbl
Elternvereinigung der Europäischen Schule Brüssel IV Aisbl
Associazione dei genitori della Scuola Europea di Bruxelles IV Aisbl
Oudervereniging van de Europese School Brussel IV Aisbl
Асоциация на родителите на учениците от Европейско училище Брюксел IV AISBL
Asociația de părinții elevilor de la Școala Europeană de Bruxelles IV AISBL



Assemblée Générale

1er février 2016

20.00 h – 23.00 h

Centre de Conférences Albert Borschette

Salle 0A

36, rue Froissart B-1040 Bruxelles

Version française

Invitation, Ordre du jour et Annexes



Bruxelles, 18 janvier 2016

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2015/2016 DE L'APEEE DE BRUXELLES IV

Chers Parents, Chers Membres,

Conformément à l'article 6.6 des statuts, l'APEEE de Bruxelles IV a le plaisir de vous transmettre ci-joint l'ordre du jour (Annexes 1 à 13) pour l'Assemblée Générale qui aura lieu le

Lundi 1er février 2016 à 20H00
Au **Centre de Conférences Albert Borschette – CCAB - Salle 0A**
36, rue Froissart 1040 Bruxelles

Conformément à l'article 6.9 des statuts (Version Française publiée au Moniteur Belge), cette invitation et les documents d'accompagnement en Français et Anglais (Annexe 1, Annexes 2 à 13) sont disponibles au Secrétariat de l'APEEE 86, Drève Saint Anne 1020 Laeken.

Nous vous remercions de bien vouloir vous enregistrer à l'avance en cliquant sur le lien afin de faciliter votre accès au Bâtiment de la Commission Européenne.

<https://scic.ec.europa.eu/fmi/ezreg/APEEEGA2015/start>

Un badge vous sera remis dans le hall de l'immeuble CCAB avant le passage de la sécurité. Cette formalité nous permettra d'évaluer le nombre de personnes désirant assister à l'Assemblée Générale. Les membres effectifs, c'est à dire les représentants de classe, sont cordialement invités à participer à la réunion de leur section linguistique à partir de 19H. Des champs de renseignements sont prévus à cet effet. Cette formalité d'enregistrement n'est pas une obligation. Les données renseignées seront supprimées le 2 février 2016.

La Direction de l'Ecole a déjà confirmé sa participation pour répondre à vos questions entre 20H00 et 21H00.

Conformément à l'article 6.10 des statuts, l'interprétation de la réunion sera depuis l'Allemand, l'Anglais et le Français vers l'Anglais et le Français.

Tous les membres adhérents, c'est-à-dire tous les parents d'élèves, sont invités à l'Assemblée Générale Ils peuvent prendre la parole et donner un avis consultatif.

Les sujets suivants sont de la seule responsabilité de l'Assemblée Générale:

- a. l'élection et révocation des membres du Conseil d'Administration ;
- b. l'approbation des comptes annuels et du budget annuel;
- c. la décharge de leur gestion au Conseil d'Administration et aux éventuels Commissaires aux Comptes;
- d. la détermination des orientations générales de la stratégie et de la politique de l'Association.

Chaque membre de l'APEEE en ordre de cotisation peut se porter candidat un poste d'Administrateur bénévole au Conseil d'Administration (CA) pour une durée de 2 ans.

Conformément à l'article 12.1 des statuts, les administrateurs sont au maximum 21 dont 2 minimum par section linguistique. Une communication spécifique vous parviendra prochainement via vos délégués. Vous êtes vivement encouragés à présenter votre candidature afin que le nombre de 21 administrateurs soit atteint.

Votre aide active est indispensable afin d'atteindre les objectifs pédagogiques et de services au bénéfice de la Communauté Scolaire. Cela demande de votre part de la motivation et votre implication à la vie de l'école. Vous pourrez participer mensuellement aux réunions du Conseil d'Administration de l'APEEE mais aussi à des réunions sur des thèmes divers tels que la pédagogie, la communication, les working group, les services, ... La première réunion du Conseil d'Administration après l'Assemblée Générale aura lieu le jeudi 4 février à 12H30 au CCAB.

Les candidatures peuvent être envoyées à l'adresse mail secretariat@bru4.eu. Elles seront publiées sur le site internet de l'APEEE pour information. Vous trouverez le modèle en Annexe 12 - [Formulaire de candidature](#).

Conformément à l'article 8.2 des statuts, seuls les membres effectifs (représentants de classe) peuvent voter sous réserve qu'ils soient en ordre de cotisation. Si vous avez effectué votre paiement récemment, merci d'en apporter la preuve.

Nous aimerions attirer votre attention sur le fait que l'Assemblée Générale pourra valablement délibérer si au moins un dixième des membres effectifs, c'est-à-dire un dixième des représentants de classe, sont présents ou représentés.

C'est la raison pour laquelle il est demandé aux membres effectifs (représentants de classe) de se faire représenter par un autre membre effectif (représentant de classe) porteur d'une simple procuration écrite et signée au cas où ils ne peuvent pas participer à l'Assemblée Générale, et ce conformément à l'article 8.3 des statuts. Un membre effectif peut représenter au maximum 3 autres membres effectifs.

Vous trouverez le modèle en Annexe 13 - [Formulaire de Procuration](#).

Vous pourrez consulter les statuts à l'adresse

<http://www.bru4.eu/fr/association/statuts-et-reglement-interieurs>

Nous nous réjouissons de vous revoir ce lundi 1er février 2016 à 20H au Centre de Conférences Albert Borschette.

Bien à vous.

Catherine Daguet-Babich

Présidente de l'APEEE Bruxelles IV
Au nom du Conseil d'Administration

Les annexes sont disponibles au Secrétariat de l'APEEE. Elles sont publiées sur le site internet de l'APEEE, sans obligation légale concernant la date de publication ou toute difficulté technique.

Les documents ne seront pas distribués en séance.:

- Annexe 1 - Ordre du Jour (pièce jointe à cet envoi)
- Annexe 2 - [Rapport du Fonds communautaire](#)
- Annexe 3 - [Rapport des auditeurs Ernst and Young](#)
- Annexe 4a - [Résultats 2014 2015](#)
- Annexe 4b - [Comptes Annuels - APEEE de Bruxelles IV 31082015](#)
- Annexe 5 – [Proposition Fonds social](#)
- Annexe 6 - [Proposition pour échange d'étudiants](#)
- Annexe 7 – [Proposition pour révision des statuts](#)
- Annexe 8 – [Proposition pour la cafeteria](#)
- Annexe 9 – [Motions](#)
- Annexe 10 - [Proposition budget 2015-2016 consolidée](#)
- Annexe 11 - [Proposition budget 2015-2016 détaillée](#)
- Annexe 12 - [Formulaire de candidature](#)

